

Date de transmission de l'acte: 17/10/2024

Date de réception de l'AR: 17/10/2024

007-200072007-DE_2024_54-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 17 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du mercredi 16 octobre 2024

Membres

Date de la convocation : 10/10/2024

en exercice : 37

Présents : 27

Le mercredi 16 octobre 2024 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :

29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, Anny BARGHON

Représentés : Martine IMBERT représentée par Anne-Marie MARION, Emile LOUCHE représenté par Jacques GENEST

Absents : Sébastien BOURDELY, Claude BRUN, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Marylaine MERCIER, Magalie MOULIN

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2024_54 - Objet : DM n°2 du budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1611-4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024-24 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal,

Vu la délibération n°2024-44 du Conseil communautaire en date du 25 juillet 2024 approuvant la DM n°1 du budget principal,

Considérant que la Communauté de communes souhaite ajuster ses recettes et créer l'opération 134 ENS pour le projet de prairie fleurie à Saint-Alban-en-Montagne,

Il est proposé de voter le virement de crédits et d'approuver les décisions modificatives suivantes du budget principal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7351-020 : Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princi.	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €

R-10222-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
R-1322-134-758 : ENS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-1323-134-758 : ENS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
D-168751-020 : Autres dettes - GFP de rattachement	0,00 €	3 977,17 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 977,17 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-114-020 : Acquisitions matériel	7 977,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-134-758 : ENS	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 977,17 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 977,17 €	23 977,17 €	35 000,00 €	51 000,00 €
Total Général		-19 000,00 €		-19 000,00 €

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de voter les crédits supplémentaires,
- de procéder aux écritures de régularisation,
- d'autoriser et de mandater le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 16 octobre 2024,
Le Président, Jacques GENEST,

